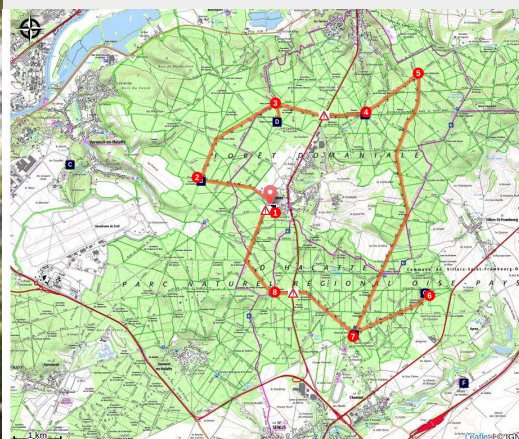


V2, De petites routes en chemins, découvrons la forêt d'Halatte

PNR Oise-Pays de France - FLEURINES



Forêt d'Halatte à l'automne (PNROPF)



Pour découvrir la forêt royale d'Halatte et un temple gallo-romain, sous les grandes futaies de la forêt domaniale.

Cette randonnée passe en forêt où il y a peu de couverture 4G, avec l'application téléchargez la fiche pour l'utiliser hors ligne.

Infos pratiques

Pratique : VTC

Durée : 3 h

Longueur : 22.9 km

Dénivelé positif : 197 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Itinéraire

Départ : Fleurines, parking terrains de sport

Arrivée : Fleurines, parking terrains de sport

Communes : 1. FLEURINES

2. VERNEUIL-EN-HALATTE

3. BEAUREPAIRE

4. PONT-SAINT-MAXENCE

5. PONTPOINT

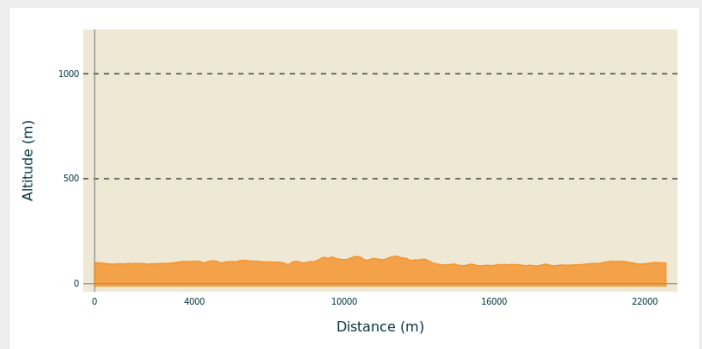
6. VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

7. SENLIS

8. CHAMANT

9. OGNON

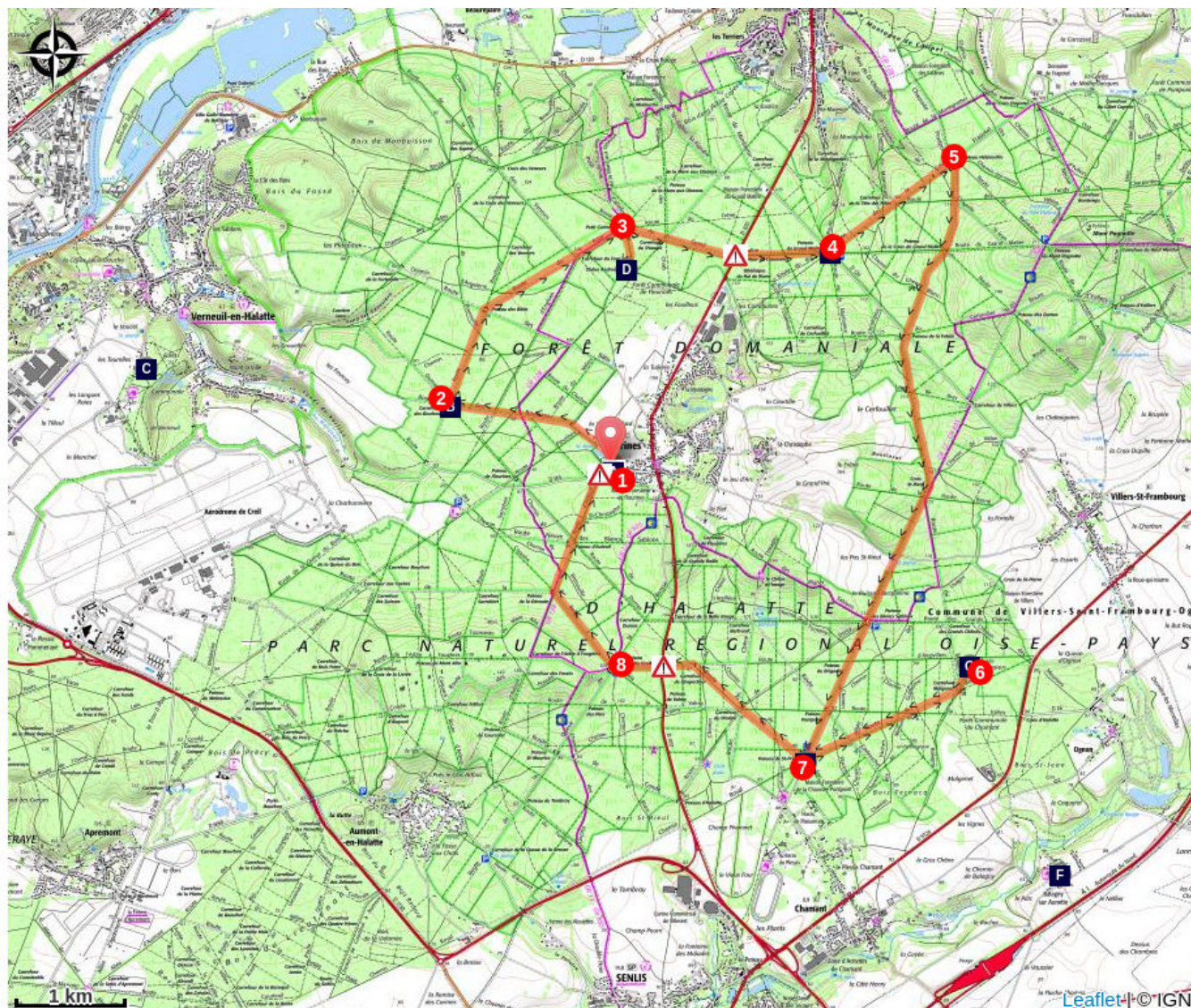
Profil altimétrique



Altitude min 86 m Altitude max 132 m

1.  Aller vers la sortie du village pendant 50 m pour prendre le chemin qui part à droite au niveau des containers de tri. Continuer sur le chemin qui longe le champ puis prendre la route forestière qui part à gauche vers la forêt.
2. Au carrefour avec le chemin empierré prendre la 1ère à droite (parcelle 150) et au Poteau des Bâtis prendre la 2ème route forestière à droite (route du Four).
3. Au carrefour en Y, vous pouvez faire un aller et retour vers le chêne remarquable ou prendre à droite en remontant et continuer jusqu'à la route départementale RD 1017.  La traverser (Attention route très passante) et continuer tout droit sur le sentier jusqu'au Poteau du Grand Maître.
4. Prendre la Route de la Croix Frapotel (la plus proche de la maison forestière), jusqu'au Poteau Hétéroclite
5. Prendre à droite la route goudronnée (Chaussée Pontpoint, Trans'Oise). Continuer tout droit, traverser la route de Villers-Saint-Frambourg, au niveau du poteau de la Futaie, et continuer toujours tout droit sur la Trans'Oise jusqu'au Poteau Saint Priest.
6. (Pour aller découvrir le Temple d'Ognon, aller sur le 1er chemin à gauche, route Royale (sableux au début). Quand le chemin tourne en angle droit prendre le sentier qui part, à droite, de suite après l'angle droit. Continuer jusqu'au Temple et revenir sur vos pas. Au Poteau Saint Priest, prendre la route Dindon.)
7. Pour continuer la boucle, prendre à droite la Route du Dindon, continuer tout droit au 1er carrefour pour aller jusqu'à la route départementale RD 1017.  La traverser (Attention route très passante).
8. Au poteau de La Belle Croix, prendre la route goudronnée qui part à droite (Rte de La Belle Croix). Au Poteau de la Déroute, continuer sur la route goudronnée puis empierrée (après le poteau d'Auteuil) jusqu'à la route départementale D565  (Attention route passante). Aller à droite pour retrouver le parking de Fleurines.

Sur votre chemin...



-  Jeu d'arc (A)
-  Château de Verneuil en Halatte (C)
-  Les poteaux forestiers (E)
-  Le temple d'Ognon, un lieu de vie gallo-romain (G)

-  La forêt d'Halatte (B)
-  Chêne Andreau (D)
-  Pigeonnier (F)
-  L'exploitation forestière (H)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

RD 565

Sur votre chemin...



Jeu d'arc (A)

A découvrir, un patrimoine lié à une tradition toujours vivante : le jeu d'arc qui héberge une Compagnie d'arc, créée en 1787. Plusieurs champions de France et une médaillée olympique y ont pratiqué ce sport. Régulièrement, les archers s'affrontent lors d'une compétition ancestrale: le « bouquet provincial » occasion d'une grande fête, généralement en mai ou juin.

Crédit photo : admin



La forêt d'Halatte (B)

Au nord du Parc, la forêt d'Halatte, en majeure partie domaniale, s'étend sur 6 000 hectares. Forêt royale, elle fut préservée pour la chasse à courre puis gérée pour la production de bois d'œuvre. La capitainerie d'Halatte, créée par Henri II en 1554, est en charge de veiller à l'abondance du gibier. En 1674, elle est donnée au Grand Condé par Louis XIV puis, après la Révolution, elle devient domaniale. Elle est aujourd'hui sous la responsabilité de l'ONF et se distingue par ses futaies « cathédrales » de hêtres majestueux.

Crédit photo : PNROPF



Château de Verneuil en Halatte (C)

Le site de Verneuil est occupé dès l'époque gallo-romaine comme l'attestent les vestiges de la villa « de Bufosse ». Au 12ème siècle, y est fondé une seigneurie, appartenant au comte de Saint-Pol, qui l'obtint de Philippe-Auguste. Au milieu du 16ème siècle, un château est construit par le seigneur de Verneuil, Philippe IV de Boulainvilliers. Faute d'argent, celui-ci dut se résoudre à le vendre en construction à Jacques de Savoie-Nemours qui mourut sans pouvoir l'achever. Sa veuve, Anne d'Este, le vend à Henri IV qui l'offre à sa maîtresse, Catherine de Balzac d'Entragues, en érigeant la terre en marquisat. Louis XIV l'érigea, par la suite en duché-pairie en 1652 pour Henri de Bourbon-Verneuil, le fils naturel de Henri IV et de la marquise. En 1705, les princes de Condé achetèrent le château qu'ils firent démolir en 1734 car il « faisait de l'ombre » au château de Chantilly. D'années en années, la végétation luxuriante recouvrit les ruines et l'édifice disparut... En 1987, la commune se résout à sauver ce qu'il en reste en confiant le site au club du Vieux Manoir.

Crédit photo : PNROPF



Chêne Andreau (D)

Ce chêne sessile est âgé de plus de 200 ans. Sa hauteur est de 27 mètres. Son diamètre à 1,3 m du sol est de 130 cm. Son nom rend hommage à un ancien forestier.

Crédit photo : PNROPF



Les poteaux forestiers (E)

En 1683, « pour l'embellissement de son domaine et la commodité de la chasse », le Grand Condé, prince propriétaire du château de Chantilly et responsable de la capitainerie royale d'Halatte décide de faire travailler le célèbre jardinier Le Nôtre à l'amélioration de la circulation équestre dans le massif des Trois Forêts. Des grandes allées sont tracées et quadrillent les forêts. Puis, pour permettre aux participants des chasses à courre de se diriger plus facilement, 40 premiers poteaux de bois portant des indications sur les directions à suivre sont installés. Aujourd'hui une centaine de poteaux habitent la forêt. Ils sont restaurés par l'association de Sauvegarde des poteaux de carrefours des Trois Forêts avec l'aide du Conseil général de l'Oise, du Parc naturel régional Oise – Pays de France et de l'ONF. Sur les ailettes, l'ancienne calligraphie, aujourd'hui numérisée, renseigne toujours les cavaliers et les promeneurs.

Crédit photo : PNROPF



Pigeonnier (F)

Ces pigeonniers sont des demeures de pigeons, ressource alimentaire importante, mais aussi signe de pouvoir sous l'Ancien régime, car le droit de posséder un pigeonnier était réservé à une minorité privilégiée. Depuis le 14ème siècle, il était en effet obligatoire de détenir un minimum de 50 arpents pour en posséder un (25 ha). C'est ainsi qu'on les retrouve majoritairement dans les grandes fermes monastiques ou seigneuriales des grandes plaines agricoles du Valois, du Multien, de Thelle et du Pays de France. 55 d'entre eux émaillent le territoire du Parc, arborant toutes sortes de formes et de taille. On voit ici un bel exemple de pigeonnier-porche.

Crédit photo : PNROPF



Le temple d'Ognon, un lieu de vie gallo-romain (G)

Ce temple voué à la guérison est érigé vers le milieu du 1er siècle après J.C. par une tribu gauloise, les Sulbanectes (origine du nom de Senlis). Leur territoire va de Chantilly à Crépy-en-Valois. Autour, le paysage de cette époque est constitué de petites parcelles, cultivées ou en prairies, entourées de haies de noisetiers avec quelques bosquets de tilleuls. Les Sulbanectes se rendent dans ce lieu de culte, spécialisé dans la fécondité, principalement pour faire des vœux de guérison. Ils offrent, alors, des ex-voto plus ou moins figuratifs espérant être exaucés. Le temple, joue, aussi, un rôle socio- économique favorisant des « conciliabula » où se traitent aussi bien des affaires commerciales que des arrangements politiques. Les objets découverts lors de fouilles (ex-voto, bagues, objets de parure) sont présentés dans les belles caves voûtées du Musée d'Art et d'Archéologie de Senlis.

Crédit photo : PNROPF



L'exploitation forestière (H)

L'exploitation forestière a beaucoup évolué au cours de l'histoire. Les forêts sont d'abord des ressources pour le bois de chauffage. Les plus beaux fûts (de chêne) servent de bois d'œuvre pour la construction.

La forêt d'Halatte, ainsi que les autres forêts, a toujours été administrée et contrôlée par les pouvoirs en place. Sous les rois carolingiens, les administrateurs sont des officiers royaux appelés « forestii » ; à l'époque des capétiens, ce sont les « gruyers » qui prélèvent, en plus des taxes officielles, une part personnelle sur les transactions. Sous Louis XIV, Colbert est chargé de réformer l'administration de la forêt française : 16 « Grands Maîtres » sont nommés. A la révolution, les forêts royales deviennent biens nationaux. La forêt d'Halatte devient une forêt domaniale régie par la nouvelle administration des Eaux et Forêts. Après une période de dégradation des ressources, ce n'est qu'en 1867, pour faire face à la demande des chemins de fer, qu'un premier plan d'aménagement à long terme est adopté. Aujourd'hui, l'exploitation forestière est très rationalisée. Pour la forêt d'Halatte, c'est l'Office National des Forêts (ONF) qui réalise les plans de gestion. Dans cette zone de la forêt, les peuplements sont en taillis sous futaie. Les jeunes arbres, issus de semis ou de reboisement, poussent sous le couvert d'arbres plus âgés qui ont souvent plus de deux cent ans.

Crédit photo : PNROPF